

Gouvernement du Québec

Décret 91-2012, 16 février 2012

CONCERNANT l'approbation des plans et devis de madame Marie-Danielle Journet et monsieur Jan Lembregts pour leur projet de modification de structure du barrage situé sur un tributaire du ruisseau Latulipe, dans la Ville de Bromont

ATTENDU QUE madame Marie-Danielle Journet et monsieur Jan Lembregts soumettent pour approbation les plans et devis pour leur projet de modification de structure du barrage situé sur un tributaire du ruisseau Latulipe, dans la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les travaux consistent à aménager un nouveau déversoir en enrochement, remblayer la brèche, stabiliser le pied du talus aval avec un enrochement de protection et colmater le déversoir de type conduite;

ATTENDU QUE le barrage est situé sur le lot 2 930 333 du cadastre du Québec, dans la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE les terrains occupés par le barrage et ceux inondés par le refoulement des eaux sont du domaine privé et que madame Marie-Danielle Journet et monsieur Jan Lembregts détiennent tous les droits pour le maintien et l'exploitation du barrage;

ATTENDU QUE l'approbation des plans et devis est requise en vertu des articles 71 et suivants de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13);

ATTENDU QUE les plans et devis faisant l'objet de la présente demande d'approbation ont été examinés par deux ingénieurs du Centre d'expertise hydrique du Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et qu'ils ont été jugés acceptables;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

QUE soient approuvés, aux conditions générales d'approbation ayant fait l'objet de l'arrêté en conseil numéro 682 du 26 avril 1963, les plans et devis de madame Marie-Danielle Journet et monsieur Jan Lembregts pour leur projet de modification de structure du barrage situé sur un tributaire du ruisseau Latulipe, dans la Ville de Bromont :

1. Un document intitulé « Devis technique – Annexe A – Aménagements correctifs pour lacs artificiels – Bromont – Extrait de la demande de certificat d'autorisation », produit le 18 juillet 2011, signé et scellé le 5 décembre 2011 par MM. Marco Binet, ing. et agr., et Daniel Bergeron, biol., Aqua-Berge inc.;

2. Un plan intitulé « Addenda : Aménagements correctifs recommandés – Analyse d'un lac artificiel et stabilisation d'une berge JMDE-110602 », feuillet 3 de 6, daté, signé et scellé le 14 novembre 2011 par M. Marco Binet, ing. et agr., Aqua-Berge inc.;

3. Un plan intitulé « Addend : (sic) Coupes CC et DD – Analyse d'un lac artificiel et stabilisation d'une berge JMDE-110602 », feuillet 6 de 6, daté, signé et scellé le 14 novembre 2011 par M. Marco Binet, ing. et agr., Aqua-Berge inc.;

4. Un plan intitulé « Addenda : Travaux correctifs et lac artificiels (sic) – Ch des Carrières, Bromont JMDE-110829 », feuillet 1 de 1, daté, signé et scellé le 14 novembre 2011 par M. Marco Binet, ing. et agr., Aqua-Berge inc.;

5. Un plan intitulé « Description des problématiques – Analyse d'un lac artificiel et stabilisation d'une berge JMDE-110602 », feuillet 1 de 6, daté, signé et scellé le 28 novembre 2011 par M. Marco Binet, ing. et agr., Aqua-Berge inc.;

6. Un plan intitulé « Coupes et détails – Analyse d'un lac artificiel et stabilisation d'une berge JMDE-110602 », feuillet 4 de 6, daté, signé et scellé le 28 novembre 2011 par M. Marco Binet, ing. et agr., Aqua-Berge inc.;

7. Un plan intitulé « Coupes BB et CC – Analyse d'un lac artificiel et stabilisation d'une berge JMDE-110602 », feuillet 5 de 6, daté, signé et scellé le 28 novembre 2011 par M. Marco Binet, ing. et agr., Aqua-Berge inc.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57111